



Ville de Montréal

Description Qualification
d'emploi, de fonction, ou de poste

Manuels Fonctionnaires Contremaîtres Autres _____

Titre	Code	Groupe de traitement
<u>ÉLECTRO-TECHNICIEN (NE)</u>	291 C	18 20

NATURE ET CARACTÉRISTIQUES DE LA FONCTION

Travaux comportant l'installation, la vérification, la réparation et l'étalonnage des appareils électriques, électroniques ou autres appareils de contrôle et de mesure utilisés sur les génératrices, les dégeleuses, l'outillage et les machines - outils d'atelier ou sur l'équipement d'usines de pompage, de traitement des eaux.

Le travail s'accomplit sous direction. L'employé le reçoit sous forme de directives orales ou écrites, de plans ou de schémas. Il est tenu d'assurer aux divers appareils qui lui sont confiés la grande précision qui doit les caractériser. A cette fin, il doit pouvoir décèler la nature et la cause de toutes leurs déficiences et y remédier en effectuant les tâches requises. Un employé de rang supérieur contrôle l'efficacité du travail accompli. La fonction comporte la conduite d'un véhicule motorisé.

EXEMPLES DE TÂCHES ACCOMPLIES

1. Entretien, vérifie ou modifie les appareils de contrôle, de mesure et de télétransmission de différentes variables reliés à de la haute tension, comme débits, pressions, élévations, températures et autres; y décèle toutes déficiences; répare et étalonne ces appareils.
2. Répare et ajuste les installations auxiliaires des génératrices d'urgences.
3. Soumet les génératrices et dégeleuses à des tests d'efficacité et de rendement.
4. Installe, ajuste, entretient, répare, modifie ou vérifie les automates programmables sur les génératrices, les pompes, les systèmes de ventilateur, les ozoneurs, les systèmes de chloration, les contrôles de variables, les outillages et en détecte les troubles.
5. Trace, lorsque requis, des plans schématiques des systèmes ou des appareils électriques ou électroniques qu'il répare, modifie ou installe.

Pour la Ville de Montréal

Pour le Syndicat

Signature <i>Suzanne Robitaille</i>	jour mois année 3 11 95	Signature <i>Jean-Pierre Robitaille</i>
-------------------------------------	-------------------------	---

ÉLECTRO-TECHNICIEN (NI)

6. Dresse les tables de conversion et de calibrage des instruments, après avoir effectué les calculs nécessaires.
7. Fait des expériences sur divers appareils ou matériaux en vue du calibrage des instruments ou pour obtenir des renseignements divers.
8. Installe, répare, ajuste, entretient, modifie et vérifie les interrupteurs, fusibles, transformateurs utilisés pour le contrôle des outillages des génératrices et des équipements de traitement et de pompage.
9. Vérifie régulièrement le fonctionnement des moteurs, des pompes et des contrôles électroniques ou magnétiques des systèmes de commandes des appareils.
10. Monte des circuits électroniques de types spéciaux pour contrôle, mesure ou alarme.
11. Entretient, répare et calibre divers instruments et appareils électroniques que l'on retrouve généralement dans les usines de traitement des eaux, sur les génératrices ou l'outillage d'atelier.
12. Analyse le bon fonctionnement des divers systèmes de contrôle à l'aide de la feuille d'opération d'usine et effectue les réparations et modifications requises.
13. Installe et utilise divers logiciels informatiques nécessaires au fonctionnement d'équipements électroniques et à la solution des problèmes techniques.
14. Conduit un véhicule motorisé pour exécuter les tâches de sa fonction, s'assure du bon état de son véhicule, veille à son fonctionnement normal et rapporte toute défektivité.

Le 9 août 1966

Révisé le 9 mai 1972

Révisé le 22 décembre 1972

Révisé le 27 septembre 1973

Révisé le 27 novembre 1975

Révisé le 21 juin 1977

Révisé le 7 juin 1978

Révisé le 27 août 1982

Révisé le 27 mai 1983

Révisé le 30 novembre 1994

Pour la Ville de Montréal

Pour le Syndicat

Signature

jour mois année Signature

[Signature]
Suzanne LeBlond

3 11 95

[Signature]
Jean-Dominique Pélissier

06.20.93 (09.84) V

QUALITÉS REQUISES

Connaissances supérieures :

- des instruments de contrôle et de mesure;
- des techniques, des pratiques et de l'outillage employés pour la vérification, la réparation et le calibrage de ces instruments.

Bonnes connaissances :

- du français parlé et écrit;
- des éléments de l'électronique et des principes de l'électricité.

Connaissances :

- des rues de la Ville et des règlements de la circulation;
- de la conduite et du fonctionnement du véhicule concerné;
- des mesures de prudence et de sécurité à observer.

Habilités :

- à conduire le véhicule motorisé qui lui est assigné;
- à décrire avec exactitude les circonstances d'accidents;
- à lire, à interpréter et à tracer des plans schématiques et des diagrammes;
- à utiliser les outils nécessaires au travail;
- à effectuer des travaux délicats et précis;
- à calibrer divers types d'instruments;
- à déceler la nature et la cause des détraquements;
- à faire les calculs servant à dresser les tables de conversion et de calibrage des instruments.

Posséder un permis valide de chauffeur et avoir subi avec succès les examens de conduite administrés par l'école d'entraînement des chauffeurs de la Ville.

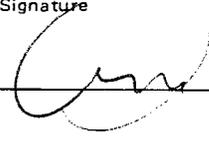
Pour la Ville de Montréal

Pour le Syndicat

Signature

jour mois année

Signature

 Suzanne LeBlond

3 11 95

 Jean-Denis Pichay

DEGRÉ MINIMUM D'INSTRUCTION ET D'EXPÉRIENCE

Instruction:

Détenir un certificat d'études du niveau collégial, pertinent à la fonction, d'une institution reconnue par le Ministère de l'Éducation.

ou

Toute combinaison d'instruction et d'expérience permettant à l'employé d'accomplir la fonction.

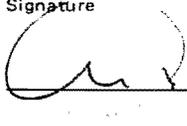
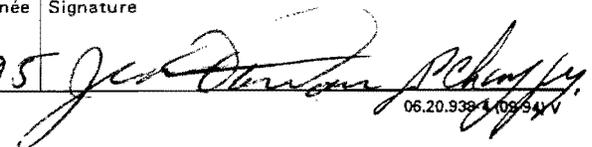
Au besoin:

Détenir un certificat de qualification valide d'électricien décerné par la Direction générale de la main-d'oeuvre.

Le 30 novembre 1994

Pour la Ville de Montréal

Pour le Syndicat

Signature		jour	mois	année	Signature	
	Suzanne LeBlond	3	11	95		

06.20.938 10994 V